

L'ALAE communique

Une nouvelle organisation pour accompagner le comportement des enfants

Suite aux difficultés de plus en plus fréquentes rencontrées au sein de l'Accueil de Loisirs, notamment en matière de violence et de non-respect des règles de vie collective, l'équipe d'animation a décidé de faire évoluer son organisation et de mettre en place un cadre de suivi plus structuré et plus rigoureux.

Notre objectif reste avant tout éducatif : il s'agit d'aider chaque enfant à comprendre les conséquences de ses actes, à respecter les autres et les règles de vie collective, et à adopter progressivement un comportement adapté. Chaque situation sera analysée en fonction de l'âge de l'enfant, du contexte et de la gravité des faits. Le dialogue et l'accompagnement de l'enfant resteront toujours privilégiés.

Lorsque le comportement le nécessite, une **fiche de comportement** sera établie avec l'enfant. Elle permettra de revenir sur les faits, de l'amener à réfléchir à son comportement et, lorsque cela est possible, à réparer la situation. Cette fiche sera portée à la connaissance de la famille afin de permettre un échange avec l'enfant et d'assurer une continuité éducative entre la famille, l'école et l'équipe d'animation. Cette fiche engage donc la signature de ces trois parties.

Afin que ce dispositif soit efficace, nous souhaitons être particulièrement rigoureux et cohérents dans le suivi des situations. Les familles seront systématiquement informées lorsqu'une fiche de comportement sera établie et leur participation à cette démarche est essentielle.

À partir de **3 fiches de comportement**, un **rapport d'incident** sera systématiquement établi par la direction, quelle que soit la période sur laquelle ces fiches ont été établies.

Ce rapport sera transmis au service enfance de la commune ainsi qu'à l'association gestionnaire de la structure, Cap animation.

En fonction de la gravité des faits, de leur répétition et du nombre de rapports établis, différentes mesures pourront alors être envisagées : **entretien avec la famille et la direction, avertissement écrit, mise en place de modalités d'accueil, mesures de suspension temporaire des temps d'accueil périscolaires et/ou extrascolaires, voire, dans les situations les plus graves ou en cas de comportements répétés malgré les accompagnements proposés, suspension définitive de l'accueil (ALAE/ALSH) conformément au règlement de fonctionnement de la structure.**

Ces mesures seront toujours prises de manière proportionnée et après analyse de la situation.

Toutefois, le seuil des 3 fiches constitue désormais un repère clair et systématique dans notre procédure de suivi.

Nous sommes convaincus que la réussite de cette démarche repose sur une **coéducation entre les familles, l'école et l'équipe de l'ALAE/ALSH**. La collaboration et l'implication de chacun sont indispensables pour permettre aux enfants de comprendre les limites, de progresser et de trouver leur place dans le collectif.

Notre volonté est donc de poser un cadre plus clair, plus constant et plus sécurisant pour tous, afin que chaque enfant puisse évoluer dans un environnement sécurisant, respectueux, bienveillant et serein.

Merci de votre collaboration

L'équipe d'animation